



PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délais de caducité des arrêtés d'autorisation d'exploiter suivants :

- arrêté préfectoral n° 58-2016-11-18-001 du 18 novembre 2016 portant modifications de l'arrêté préfectoral du 26 août 2015 autorisant la Société d'Exploitation du Parc Éolien de LUDMILA à exploiter un parc de 5 aérogénérateurs,
- arrêté préfectoral n° 58-2016-11-18-004 du 18 novembre 2016 autorisant la Société d'Exploitation du Parc Eolien de LUDMILA 2 à exploiter un parc de 5 aérogénérateurs,

sur le territoire de la commune de POUIGNY, sont prorogés afin de permettre une mise en service des parcs d'aérogénérateurs, au plus tard, le 31 décembre 2019.

Cet avis est consultable sur le site internet de la Préfecture de la Nièvre à l'adresse suivante <http://www.nievre.gouv.fr>